

Le budget

Des voix: Bravo!

• (1700)

M. le Président: Je veux informer tous les députés de mon intention de lire le début de la motion, comme l'ordre spécial m'oblige à le faire. Toutefois, je prévois des rappels au Règlement. Je demande à la Chambre de collaborer en me laissant faire ce que l'ordre spécial m'oblige à faire. J'entendrai les rappels au Règlement avant d'accorder la parole au ministre.

Comme il est 17 heures, conformément à l'ordre adopté le mercredi 19 avril 1989, la Chambre passe à la motion des voies et moyens n° 1.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. On a enfreint la procédure et trahi la Chambre.

La motion que vous venez de lire a été approuvée à l'unanimité le 19 avril 1989 et l'opposition voudrait maintenant soulever certaines observations au sujet de ce consentement unanime.

Nous croyions à ce moment-là que le budget allait être préparé et présenté suivant la tradition et qu'il serait entouré de toutes les mesures de sécurité habituelles que nous tenons tous pour acquises depuis plusieurs années.

[Français]

Monsieur le Président, nous avons confiance dans le processus budgétaire. Nous avons confiance dans l'intégrité du ministre des Finances. Nous avons confiance dans l'honnêteté du gouvernement à la Chambre des communes, au ministre de la Justice. Notre confiance a été trahie.

[Traduction]

Nous avons été trompés. On a abusé de notre confiance. Le ministre des Finances (M. Wilson) a été extrêmement négligent. Il n'a pas pris les mesures qu'il fallait pour préserver l'intégrité du processus budgétaire.

Hier soir, le leader du gouvernement à la Chambre n'a pas été honnête envers la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Il n'a pas essayé de communiquer avec les autres chefs de parti à la Chambre pour leur faire part de ses préoccupations concernant la très grave situation du gouvernement. Il n'a pas préservé l'intégrité du processus budgétaire ni celle de son ministère. Il a été malhonnête en tentant de rejeter le blâme sur les partis de l'opposition. . .

M. Andre: A l'ordre!

Des voix: Allons donc!

M. le Président: Je suis sûr que le député peut exprimer ses préoccupations dans des termes plus appropriés et je le prie de le faire.

M. Gauthier: En conséquence, l'opposition officielle retire son consentement unanime pour la motion adoptée le 19 avril 1989, et nous n'avons pas peur de le dire. Nous ne sommes pas d'accord avec le gouvernement.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a quelques jours, vous avez demandé si tous les partis approuvaient à l'unanimité un ordre spécial qui permettrait au ministre des Finances (M. Wilson) de lire son budget pour la première fois afin que tous les Canadiens puissent écouter l'exposé budgétaire présenté à la Chambre des communes. Nous avons donné notre consentement unanime, car c'est la tradition de la Chambre et nous avons toujours procédé ainsi. Nous étions tout disposés à consentir à l'unanimité à ce que cela se fasse en 1989.

Certains incidents se sont toutefois produits avant que le budget ne soit présenté à la Chambre. Je n'ai pas nécessairement besoin de rappeler qu'hier, à 19 heures, le premier ministre (M. Mulroney) avait une décision à prendre. Il avait appris qu'il y avait eu une fuite. Il savait quels détails du budget étaient en possession d'une personne.

Il avait le choix entre deux décisions. Il aurait pu admettre qu'une gaffe monumentale avait été commise et qu'il devait exiger la démission du ministre des Finances, tout recommencer dans les règles et présenter un budget plus tard. Il a toutefois décidé d'aller de l'avant.